



Projet de parc agrivoltaïque de Gerbéviller

21 mai 2026 – Comité de projet de Gerbéviller

Les O.S. r



- 01** Les comités de projet de la loi APER
- 02** Qui sommes-nous ?
- 03** Notre approche de l'agrivoltaïsme
- 04** Présentation du projet de Gerbéviller
- 05** Etude environnementale et paysagère
- 06** Proposition d'implantation
- 07** Synthèse



01

LES COMITES DE PROJET DE LA LOI APER

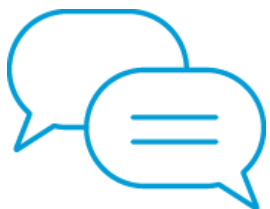


Les comités de projet de la loi APER

Le **décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER** assure, à partir du 24 juin 2024, « une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables »

Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet avant le dépôt du permis de construire.

Les membres conviés au comité de projet sont :



- Le **porteur de projet**,
- Un représentant de la **commune d'implantation**,
- Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- Un représentant de **chaque commune limitrophe** de la commune d'implantation,
- Le Préfet,
- La Direction Départementale des Territoires,
- Le Président de la chambre d'agriculture,
- Les exploitants du projet.

Membres de droit

Membres invités

L'objectif du comité de projet est d'échanger et répondre aux questions sur le projet



02

Qui sommes-nous ?





Photosol en chiffres.

+15

ANNÉES D'EXPÉRIENCE

62M€

CHIFFRE D'AFFAIRES

312

COLLABORATRICES
& COLLABORATEURS

93

INSTALLATIONS

1,4 GW_c

EN EXPLOITATION,
EN CONSTRUCTION & PRÊTS
À CONSTRUIRE

245 000

PERSONNES ALIMENTÉES PAR
NOTRE ÉNERGIE VERTE

* données au 31 décembre 2025

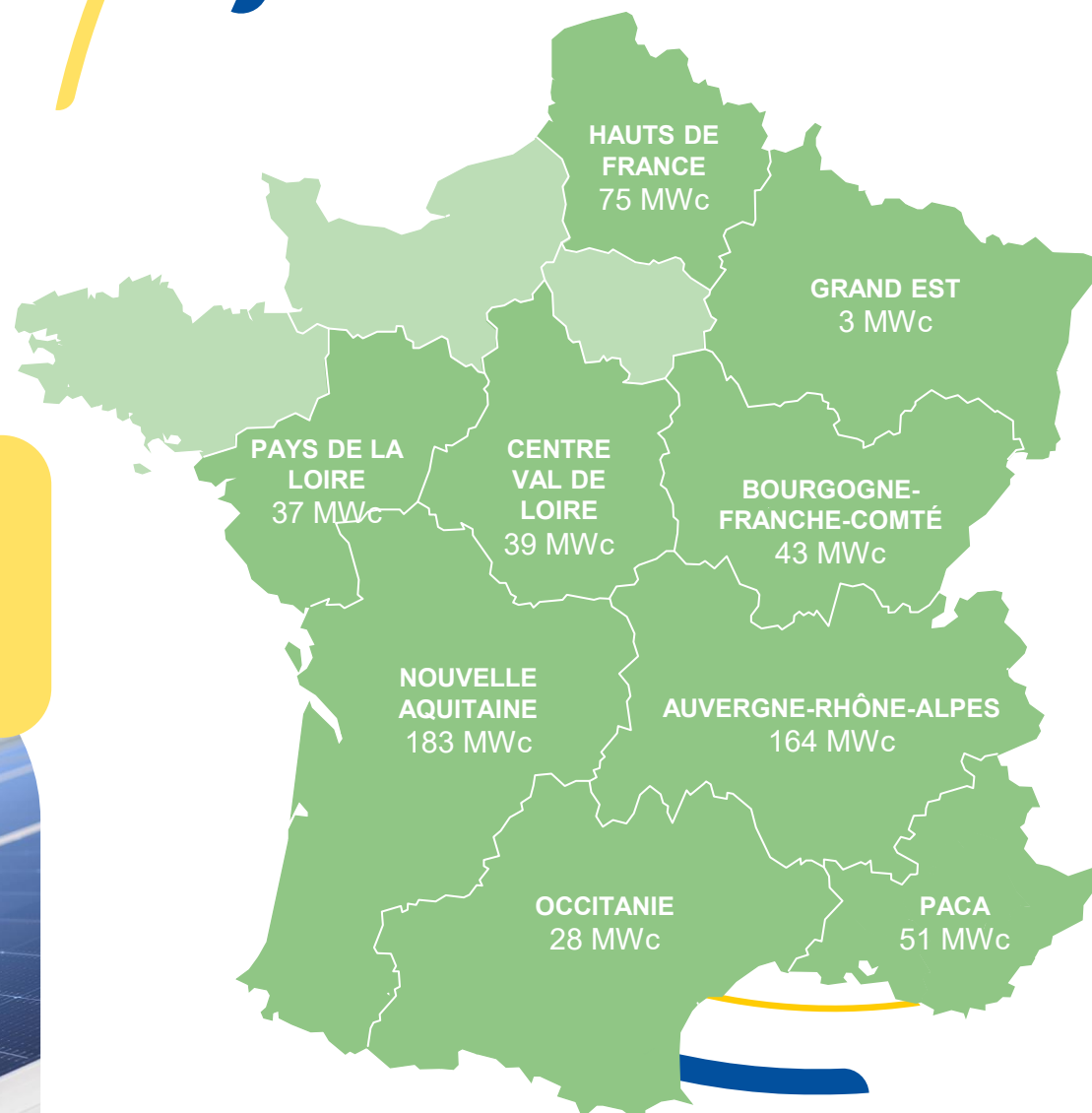


Un maillage énergétique sur le territoire.



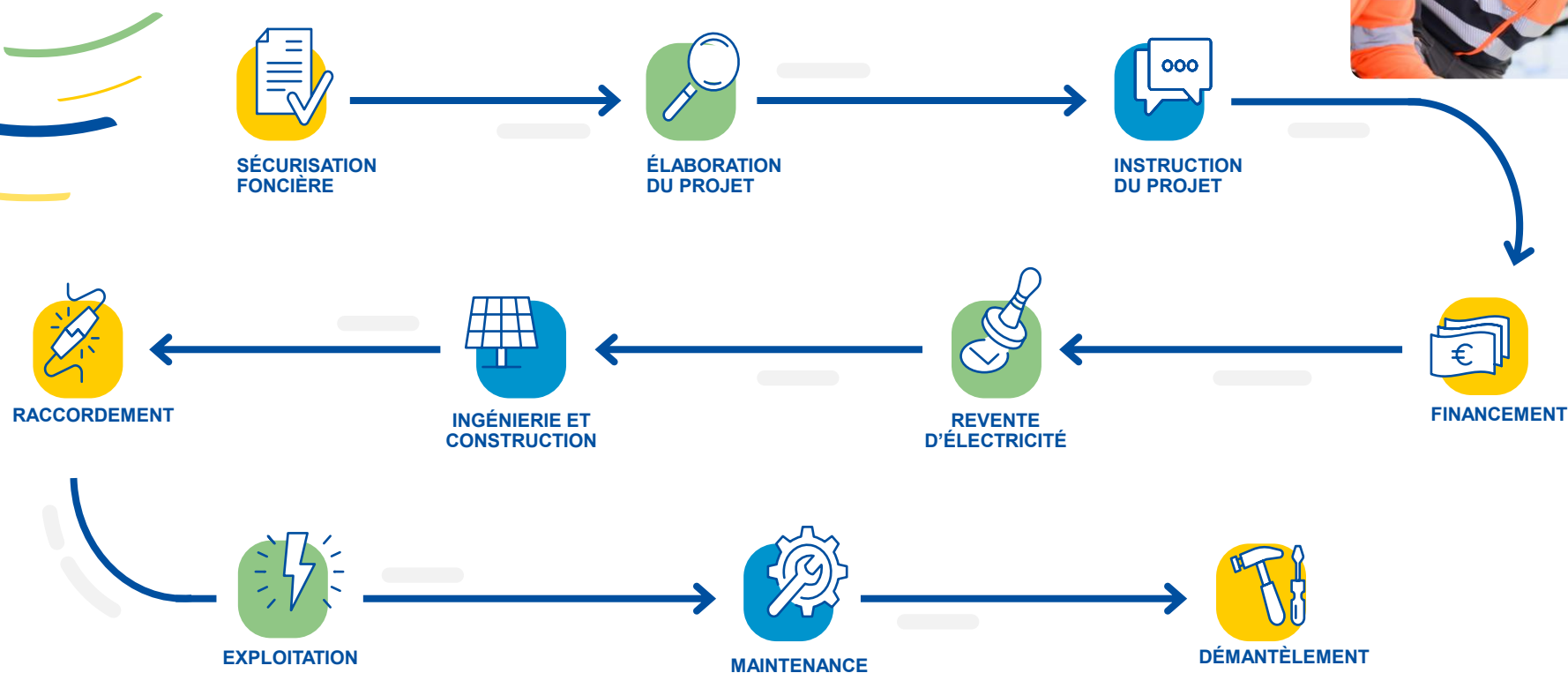
**623
MWc**

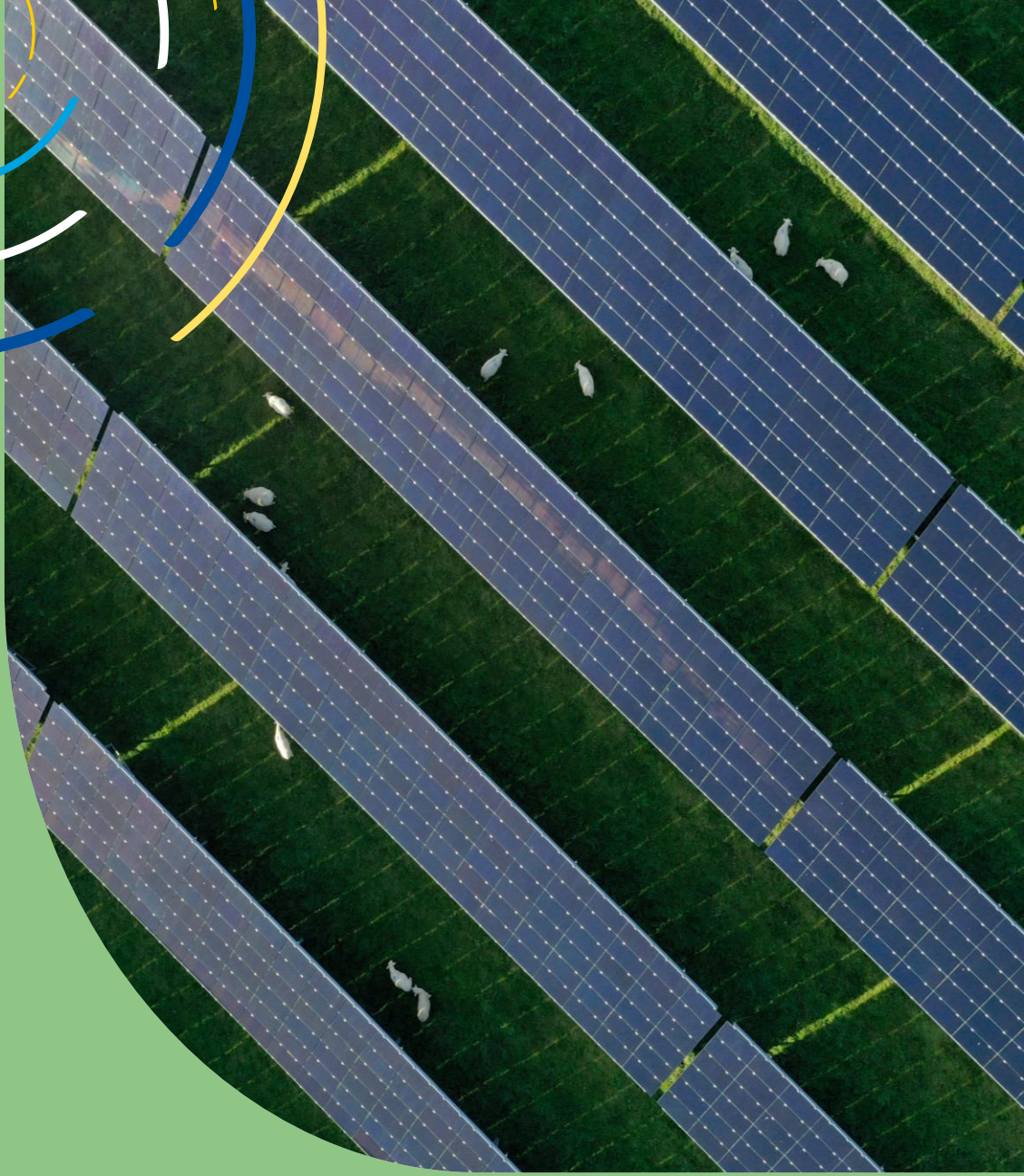
en exploitation
en France



De multiples expertises.

Pour un accompagnement global à chaque étape du projet





03

NOTRE APPROCHE DE L'AGRIVOLTAÏSME



Un projet agrivoltaïque qui respecte les recommandations à toutes les échelles

- Au niveau national :
 - ✓ Respect de la loi APER et ses principes (maintien de la production agricole, réversibilité, services).
- Au niveau départemental :
 - ✓ Limiter la puissance du projet
 - ✓ Maintenir production agricole significative
 - ✓ Contrôler les zones d'implantation
 - ✓ Partager les indemnités
 - ✓ Garantir la réversibilité du projet

AGRIVOLTAÏSME

L'installation photovoltaïque doit rendre au moins l'un des 4 services suivants :

- **amélioration du potentiel** et de l'impact agronomique ;
- adaptation au **changement climatique** ;
- **protection** contre les aléas ;
- amélioration du **bien-être** animal.

L'installation photovoltaïque doit également être réversible et permettre à la production agricole d'être significative en restant l'activité principale.



Un projet agrivoltaïque incluant l'agriculteur au cœur du processus de développement

Un développement basé sur le projet agricole

- ✓ Une attention particulière est donnée aux **besoins de l'agriculteur** pour lui assurer un parc adapté et une exploitation viable
- ✓ L'implication de **bureaux d'études indépendants** permet de valider la pérennité du projet agricole

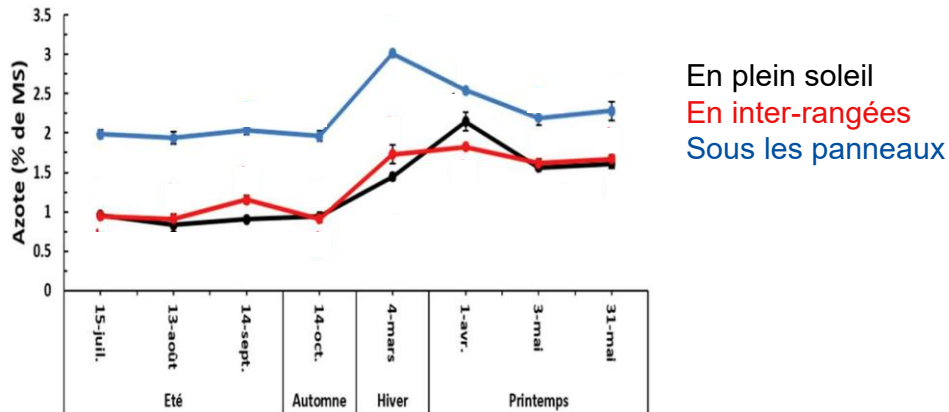
Un développement réalisé avec le territoire

- ✓ Une **collaboration** avec les acteurs locaux favorise l'installation de **jeunes agriculteurs** sur le projet
- ✓ Une **concertation avec toutes les parties prenantes des projets** : agriculteurs, Chambres d'Agriculture, propriétaires, groupements de producteurs, coopératives, ...
- ✓ Photosol est particulièrement attentif au **renforcement des filières locales** tout en étant vigilant à ne pas déséquilibrer **l'économie du territoire**



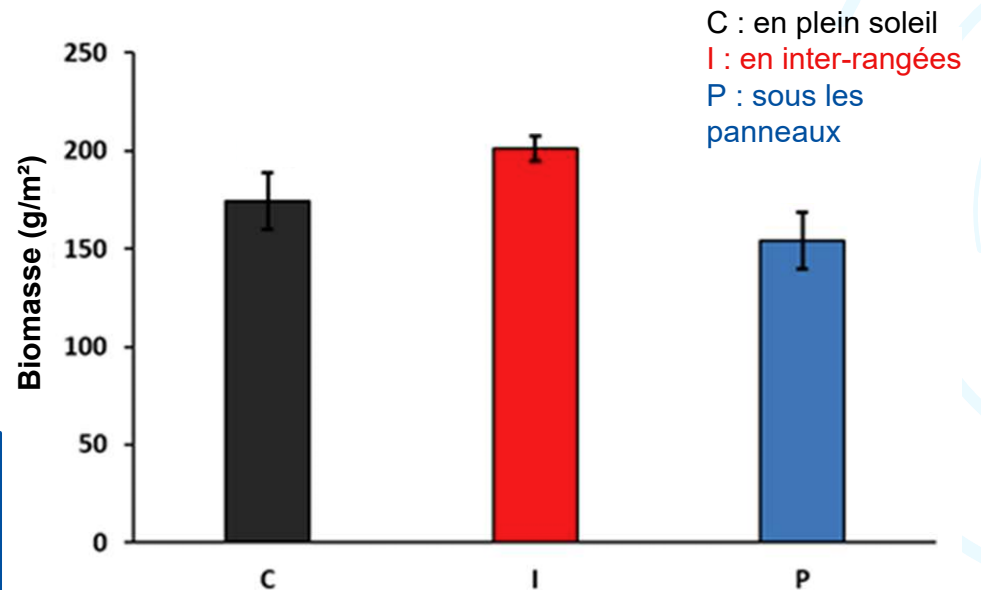
Les services sur les prairies

QUALITE DE LA PRAIRIE



- ✓ Augmentation de la teneur en azote et fibres total du fourrage
- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année
 - ✓ Pousse de l'herbe plus régulière
 - ✓ Diminution des écarts de température

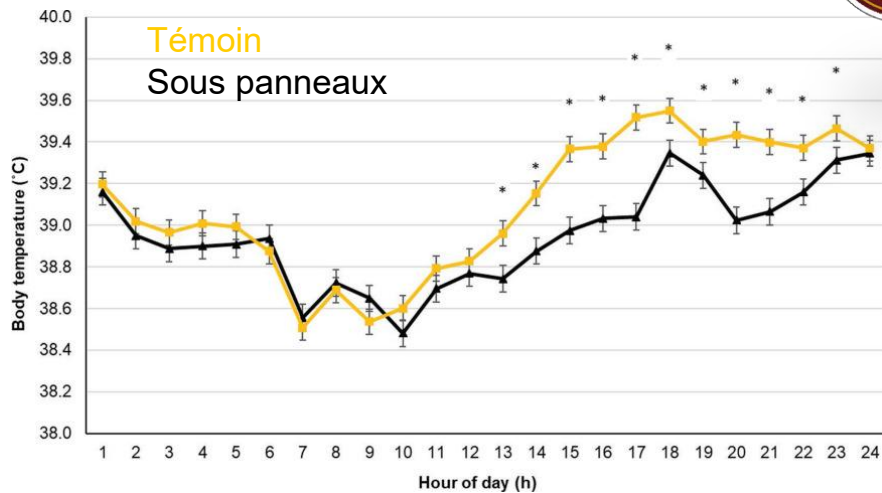
QUANTITE DE BIOMASSE PRODUITE



Les services en élevage bovin

LE BIEN-ETRE

- ✓ Augmentation du temps passé par les bovins sous les panneaux (lors de sécheresses)
- ✓ Diminution de la température corporelle
- ✓ Diminution de la fréquence respiratoire



LA PERFORMANCE





04

PRÉSENTATION DU PROJET DE GERBÉVILLER



La localisation et les principales caractéristiques du projet



Localisation
Meurthe-et-
Moselle,
Grand-Est



Surface à
l'étude
92 ha



Surface
d'implantation
potentielle
33,71 ha



Nature
Parcelles
agricoles



Urbanisme
Zone A, PLU



Puissance
18,28 MWC



Projet
agricole
Bovin



Un projet compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur

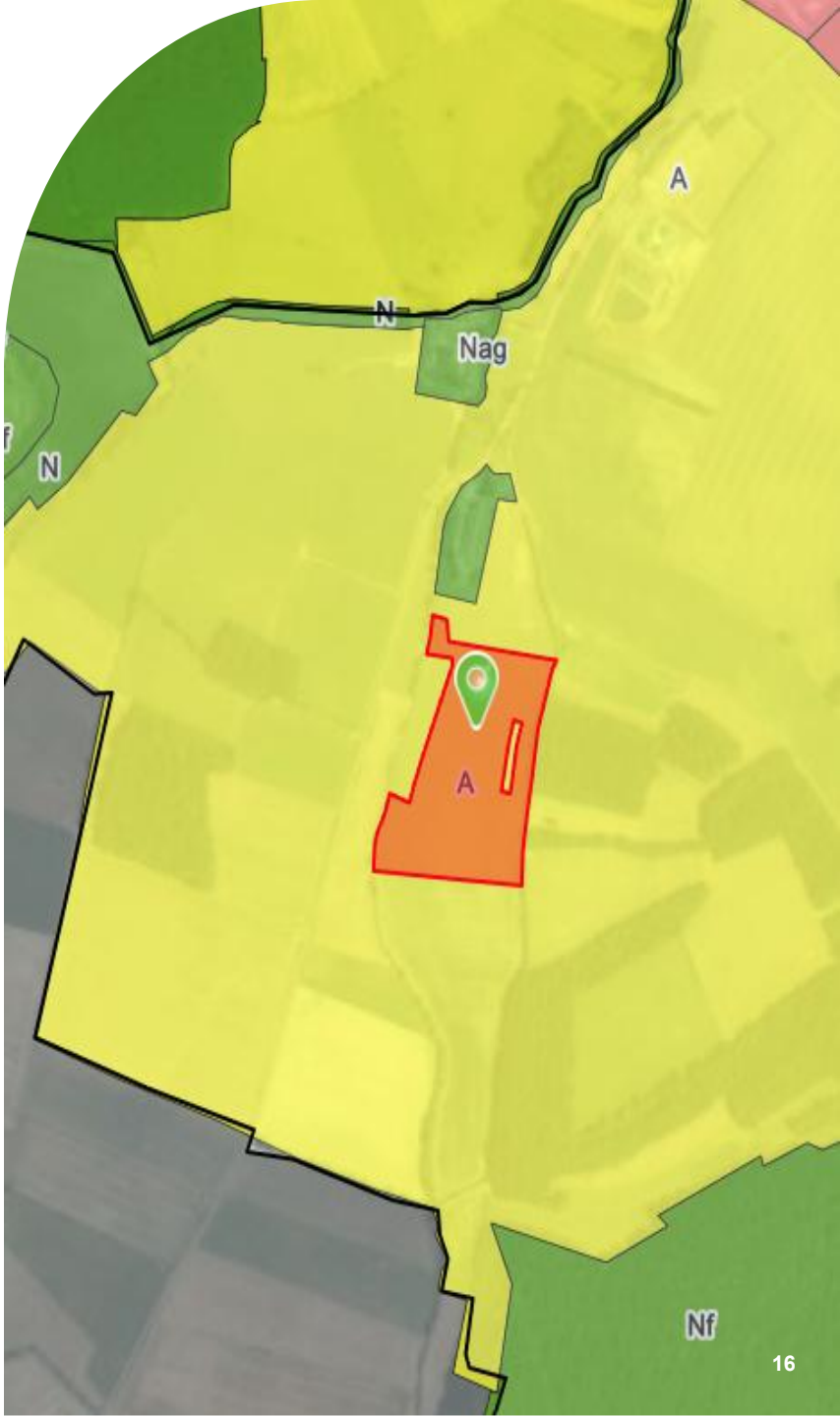
Zonage urbanisme en vigueur : **PLU sur la commune de Gerbéviller**



Zone agricole : Le projet doit être « nécessaire aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole. »

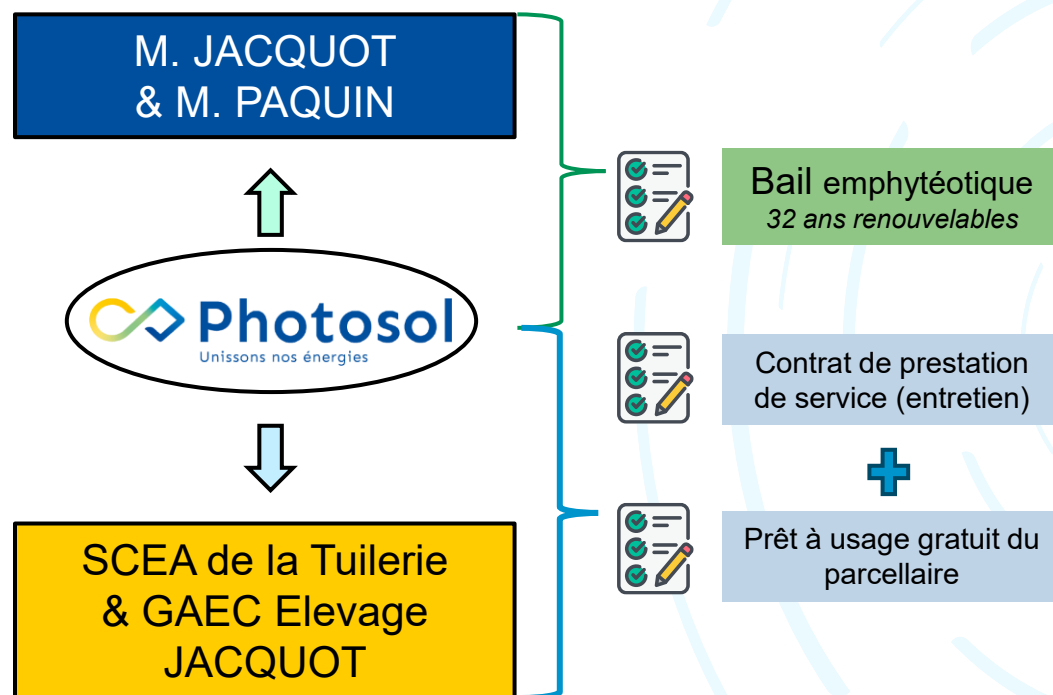
Zone	Centrale				Nord-est			Sud-est			
Numéro de la parcelle	15	84	245	253	1 510	1 513	1 514	1 495			
Surface (m²)	2 875	1 720	74 600	25 599	16 840	1 310	1 840	41 650			

Zone	Ouest										
Numéro de la parcelle	1	2	3	4	37	38	39	40	41	42	43
Surface (m²)	66310	1 385	38 840	12 405	20 500	4 860	2 170	2 385	4 835	5 090	44 355

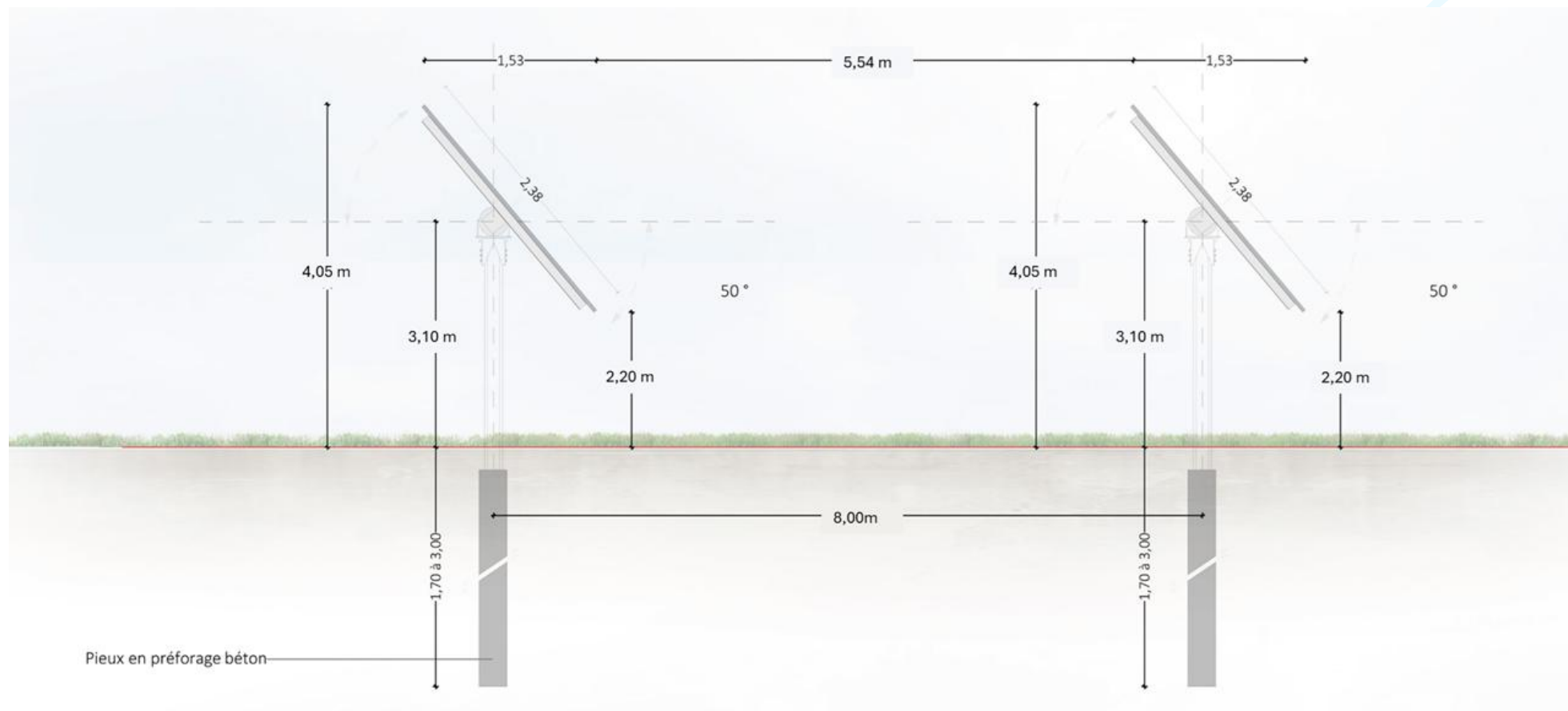


Un parc agrivoltaïque collectif s'inscrivant dans un développement des exploitations

- **Objectif du projet agrivoltaïque :** Un projet de développement des exploitations et des ateliers bovins
- **Exploitations :** M. Jacquot et M. Paquin
- **Projet agricole envisagé :** Production bovin. Pâturage tournant en zones délimitées en clôtures mobiles internes.
- **Etudes du projet en cours :**
 - EPA et étude technico-économique (SCE)
 - Étude de sol (VALTERRA)
 - Etude d'impact environnementale (ECR Environnement)



Une technologie et un écartement entre les panneaux adaptés aux besoins d'une exploitation bovine



Écartement pieux à pieux : 8 m

Écartement panneaux à panneaux : 5,54 m

Point bas : 2,2 m

Taux de couverture : 26,50 %



Le résultat des analyses agro-pédologiques : Des parcelles à faible potentiel agronomique

Tableau 11 : Réserve Facilement Utilisable (RFU) des zones du site d'étude

Source : Valterra MO

Zone	Prélèvement	Horizons	Epaisseurs de l'horizon (cm)	RU moyen (mm/cm)	Eléments grossiers (%)	Coef. d'enracinement	RFU de l'horizon (mm)	RFU du profil (mm)
Zone 1	T1H1	1	15	1,65	20%	0,67	13,2	45,8
	T1H2	2	75	1,45	10%	0,33	32,6	
Zone 2	T2H1	1	20	1,45	20%	0,67	15,5	33,6
	T2H2	2	50	1,45	25%	0,33	18,1	
Zone 3	T3H1	1	20	1,45	30%	0,67	13,5	18,2
	T3H2	2	15	1,45	35%	0,33	4,7	
Zone 4	T4H1	1	15	1,55	25%	0,67	11,6	24,3
	T4H2	2	35	1,55	30%	0,33	12,7	
Zone 5	T5H1	1	20	1,65	20%	0,67	17,6	37,9
	T5H2	2	60	1,45	30%	0,33	20,3	

Tableau 13 : Teneurs des paramètres relatifs à la nutrition des plantes mesurés sur les horizons supérieurs des sondages

Réalisation : Valterra

Zone	pH	MO (g/kg)	Azote total (g/kg)	Rapport C/N	CEC (mé/kg)	Taux de sat, (%)	P2O5 (g/kg)	K2O (g/kg)	MgO (g/kg)	CaO (g/kg)
Zone 1	6,70	72,0	3,60	11,50	169,0	97	0,06	0,15	0,82	3,21
Zone 2	7,60	96,8	5,60	10,00	300,0	100	0,04	0,45	2,54	7,64
Zone 3	8,00	81,3	4,70	10,00	190,0	100	0,12	0,38	1,28	9,66
Zone 4	7,60	75,3	4,60	9,60	211,0	100	0,06	0,28	1,49	6,27
Zone 5	7,00	44,7	2,50	10,50	148,0	100	0,04	0,17	0,62	6,33





05

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



La justification du choix du site de Gerbéviller

Critères environnementaux et énergétiques :

- Une ressource solaire suffisante
- Une superficie exploitable suffisante
- Une topographie favorable
- Un site facile d'accès
- La possibilité d'un raccordement au réseau électrique
- L'absence de sensibilité écologique ou paysagère forte
- Un site à l'étude ne se situant pas dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou technologiques (PPRT)

Critères agricoles :

- Une pratique agricole compatible avec la mise en place d'un projet agrivoltaïque
- Des terres à faible potentiel agronomique
- Un terrain adapté à la mise en place d'un projet agrivoltaïque
- Une installation qui permettrait de pérenniser une exploitation agricole

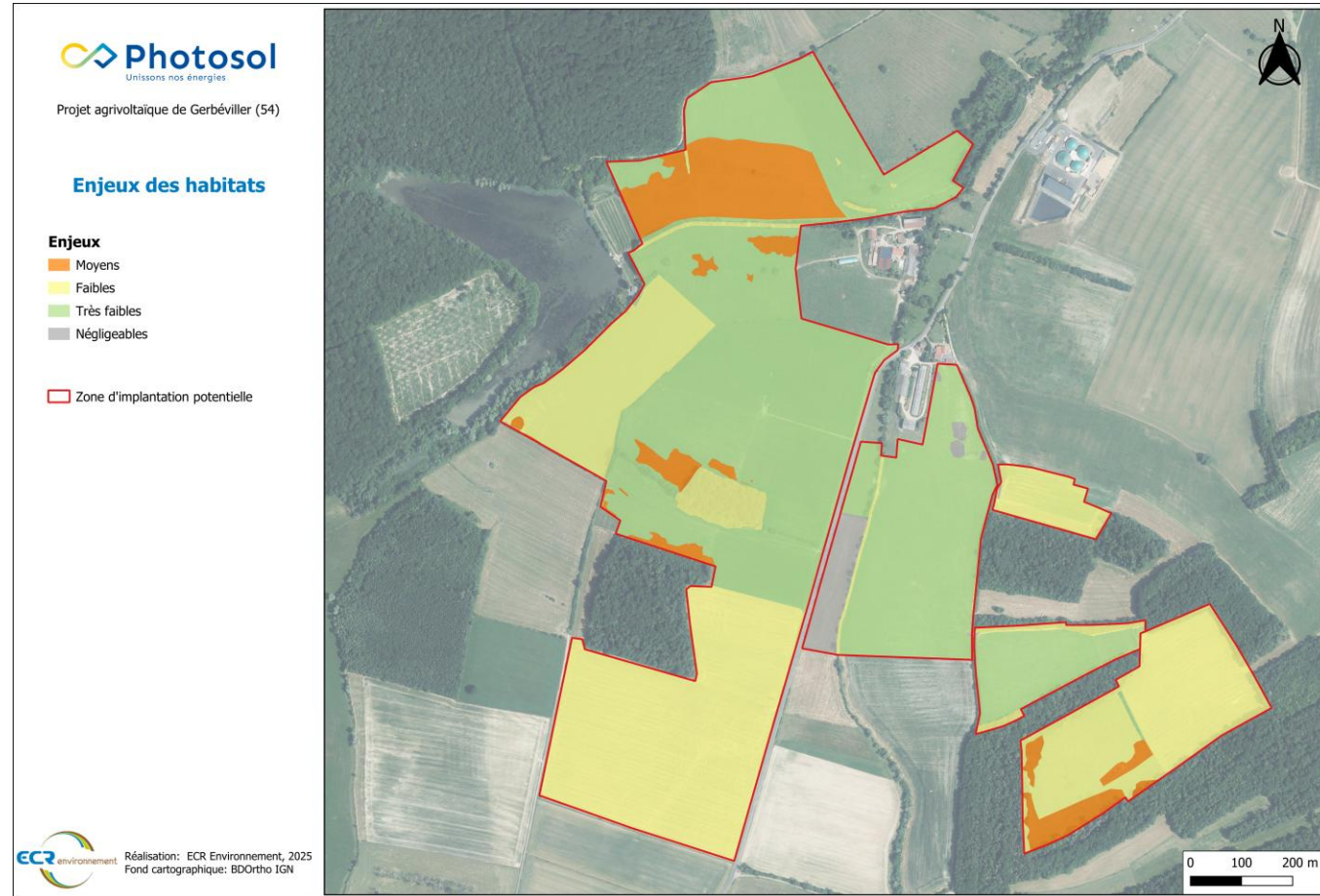


Habitat : prairies à enjeux faibles

Habitats :

Le site est composé majoritairement de prairies.

Les enjeux liés à ces prairies sont globalement très faibles à faibles et ponctuellement modérés.

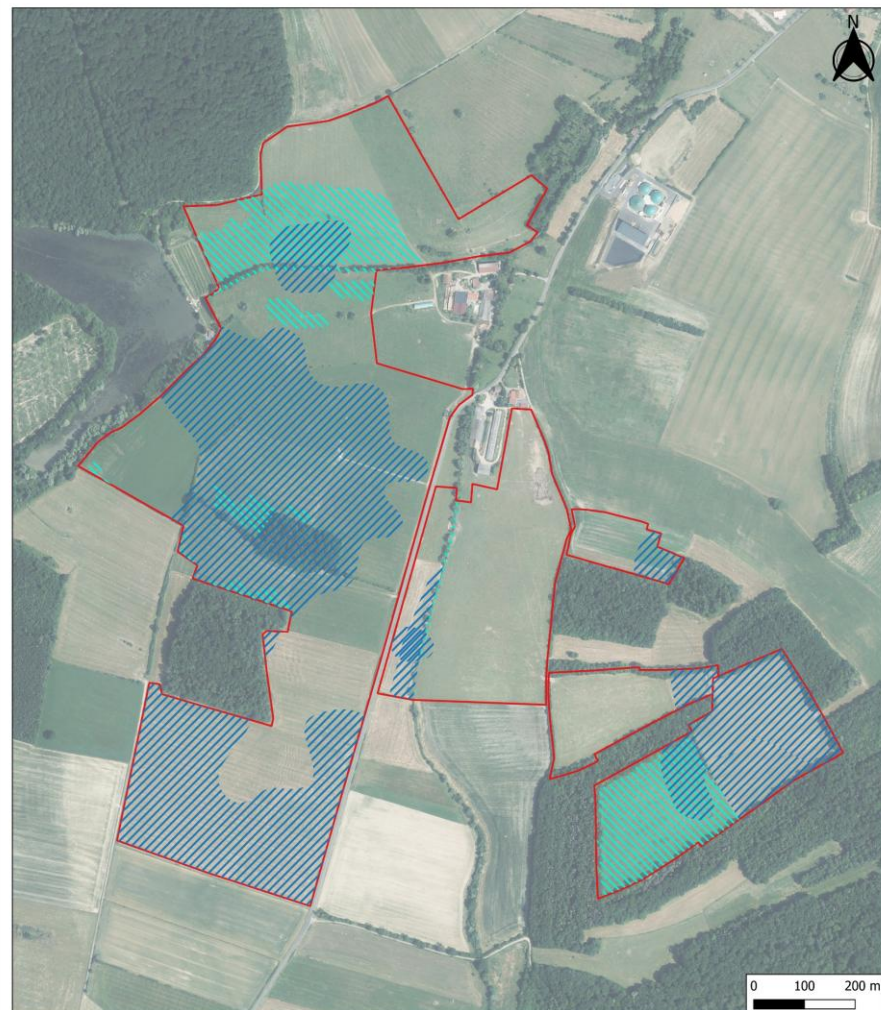


La localisation des zones humides

Les zones humides ont été caractérisées sur critère pédologique (41,2 ha) et sur critère floristique (12,6 ha).

83 sondages pédologiques ont été réalisés aux mois d'octobre 2024 et mars 2025.

Les zones humides identifiées sur le site représentent 53,8 ha soit 58,4% de la zone étude.



Zones humides

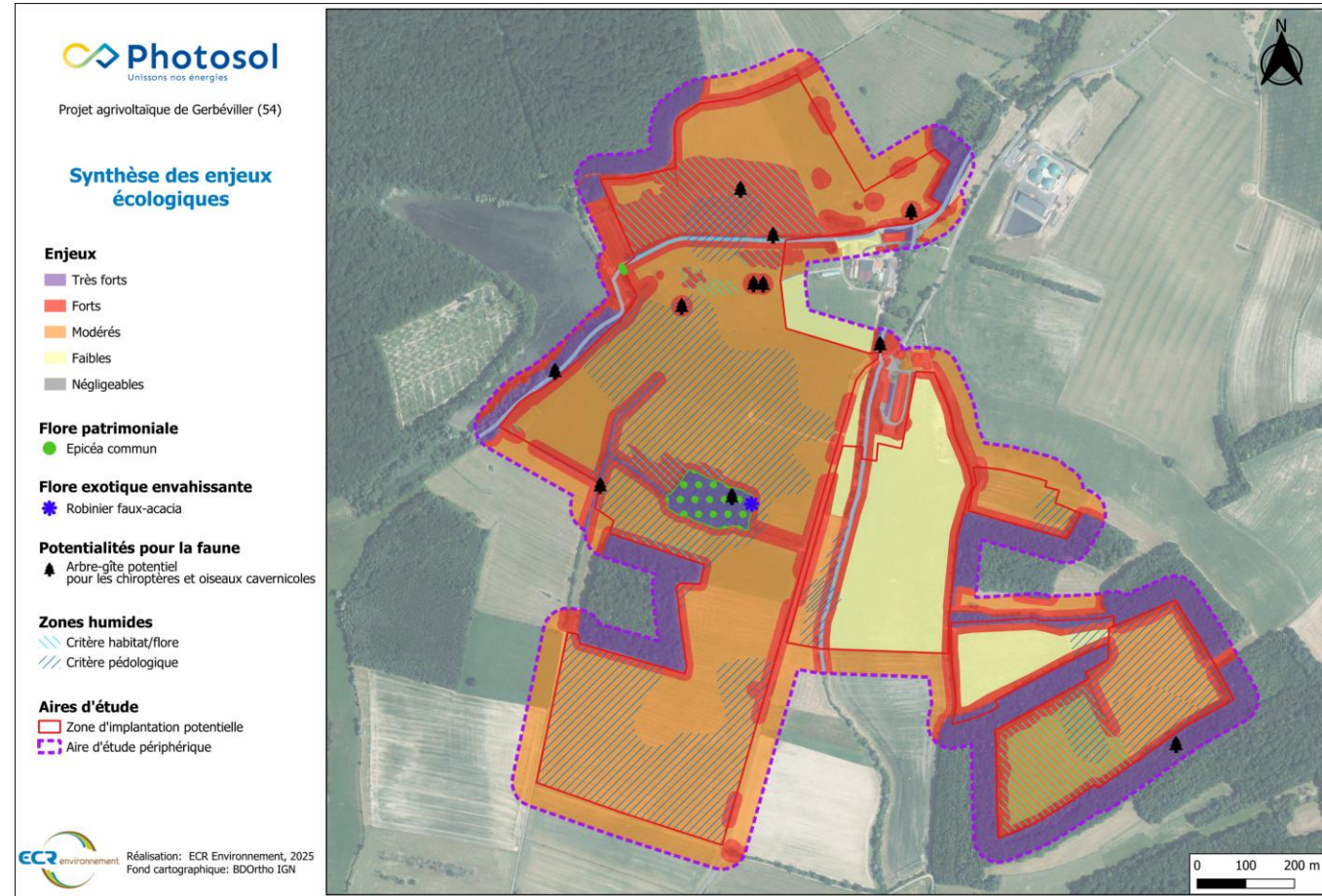
-  Critère Habitat/Flore
-  Critère Pédologique

 Zone d'implantation potentielle

Synthèse des enjeux :

Recommandations du bureau d'étude concernant l'implantation du projet :

- Eviter les zones boisées présentant de très forts enjeux
- Eviter les zones intrasites présentant de forts enjeux
- Eviter les zones humides
- Préserver les continuités écologiques



06

PROPOSITION D'IMPLANTATION



Aperçu du projet envisagé

Caractéristiques du projet :

- Surface clôturée : 33,71 ha
- Puissance pressentie : 18,28 MWc
- Coût prévisionnel : env 18 M€
- Technologie Tracker
- Espacement pieux à pieux : 8 m
- 4 emprises clôturées
- 5 postes de transformations
- 2 postes de livraison
- 5 locaux techniques
- 4 citernes

Mesures envisagées :

- Recul de 100 m par rapport aux habitations
- Recul de 10 m entre la clôture et les premiers panneaux
- Conservation des haies et écrins boisées
- Intégration des bâtis dans le paysage



Photomontages – Faibles covisibilités

Photomontage 1 :
au Nord depuis la
RD144

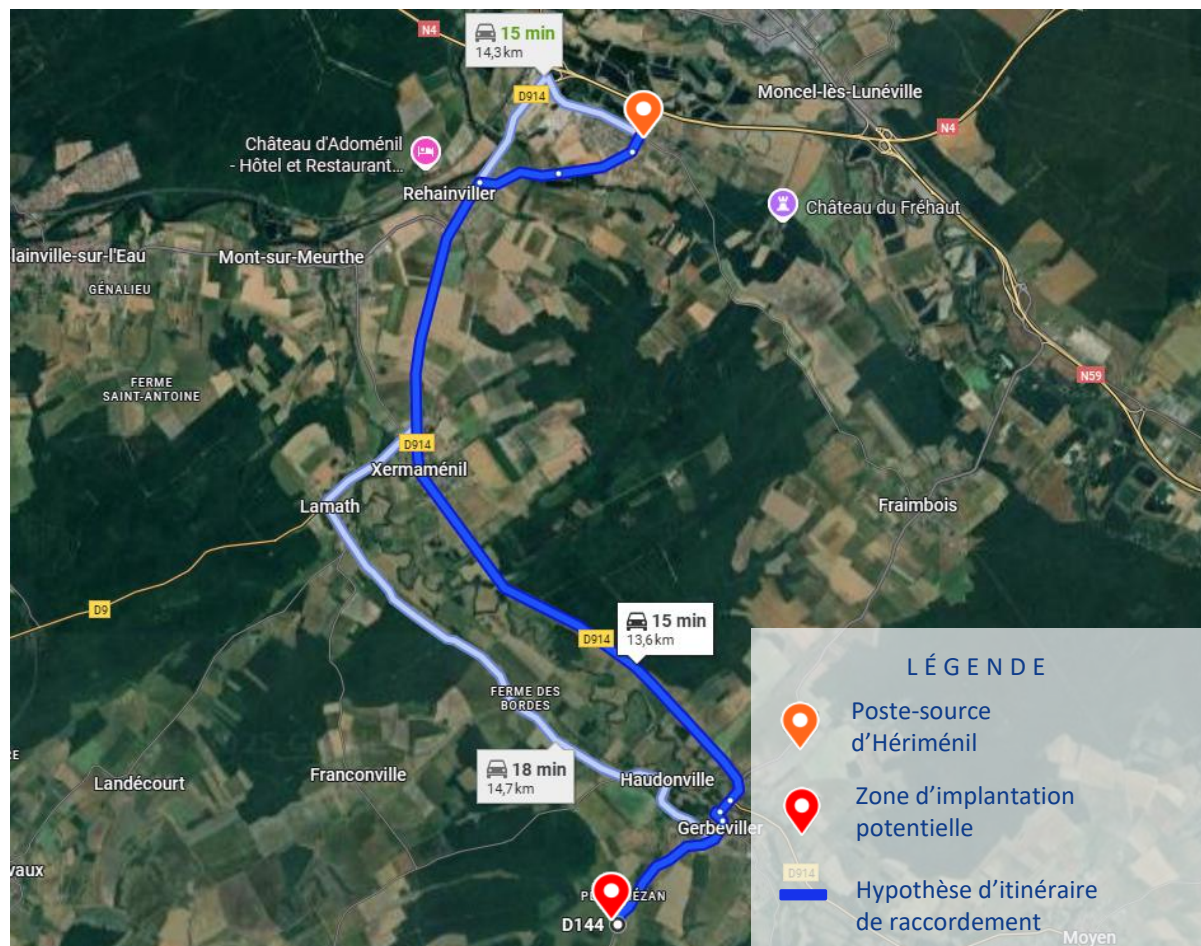


Photomontage 2 :
entre la zone
ouest et la zone
centrale depuis la
RD144



Les hypothèses de raccordement

- Poste-source le plus proche : Hériménil
- Distance de raccordement : 13,6 km
- Possibilité de **raccordement par piquage** sur les **lignes HTA aériennes** proches du site, issues des postes sources d'Hériménil et de Bayon.



07

SYNTHÈSE



Un projet mené en concertation avec les acteurs du territoire

- ♦ Une volonté d'intégrer le plus en amont possible les représentants du territoire :
 - Rencontre avec Monsieur le Maire le 22 avril 2024
 - Rencontre des membres du conseil municipal et de citoyens le 18 novembre 2025
 - Rencontre du conseil municipal le 28 avril 2026
 - Organisation d'une permanence publique par Photosol le 20 mai 2026 après-midi et distribution d'une « fiche-projet » d'information aux habitants
 - Tenue du comité de projet le 21 mai 2026
 - A venir : rencontre de Monsieur le Président de la communauté de communes
 - A venir : consultation des personnes publiques associées lors de l'instruction du dossier par les services de l'Etat
 - A venir : l'organisation d'une enquête publique par les services de l'Etat
- ♦ Un projet développé à travers un dialogue suivi avec les services de l'Etat et de la Chambre d'agriculture



Retombées économiques locales

- ♦ **Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient environ à 72 500 € par an** selon les taxes actuelles* et pour un projet d'une puissance de **18,28 MWc** (montant qui sera affiné selon le taux de la commune et des assiettes fiscales de CFE et CVAE).
- ♦ Photosol verserait aussi la **taxe d'aménagement** qui s'élèverait environ à **46 803 €** répartie entre les communes et le département.
- ♦ La mise en place d'un financement participatif ouvert à tous les riverains.

ESTIMATION DE LA RÉPARTITION DES TAXES
IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX
COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE PUISSANCE
INSTALLÉE DE 18,28 MWc

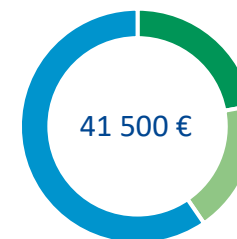
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE MEURTHE
MORTAGNE MOSELLE



DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE



COMMUNE DE GERBEVILLER

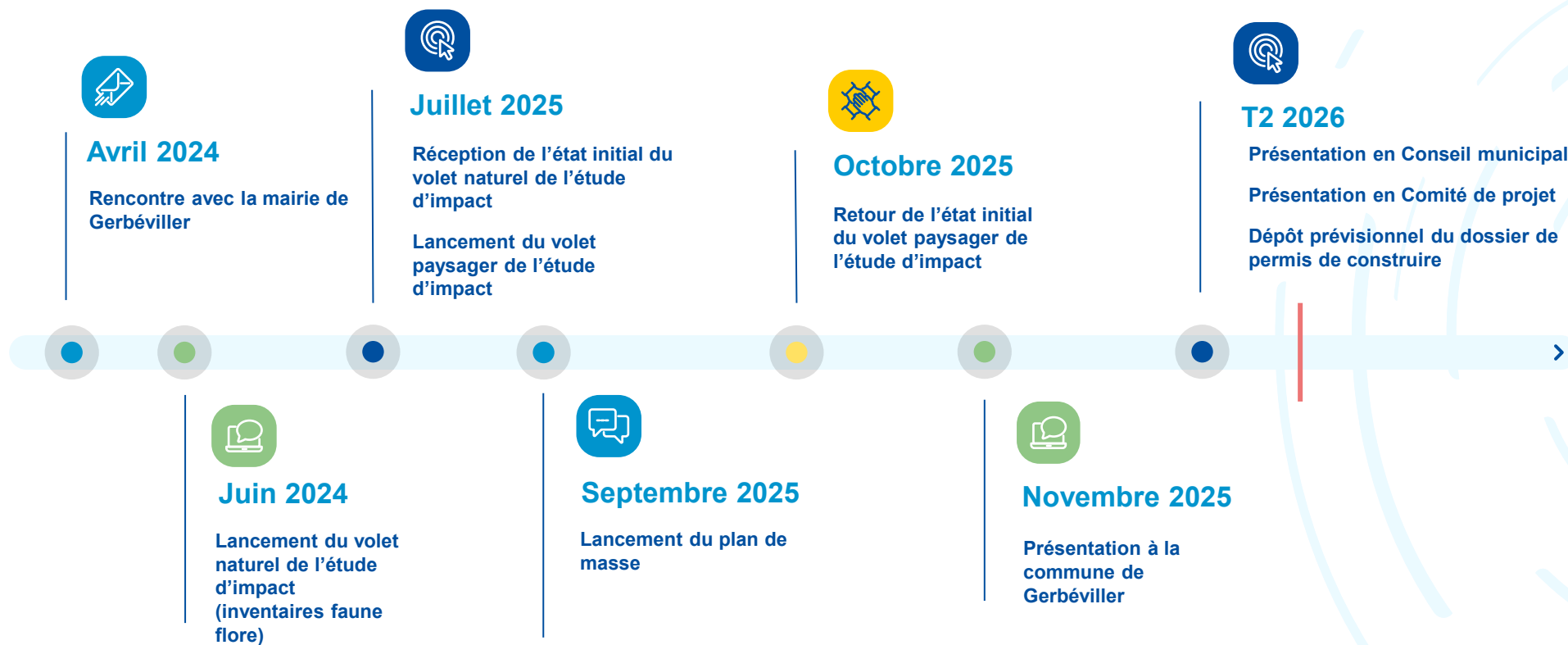


TAXE
FONCIÈRE CET IFER

*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes payées par Photosol sur l'ensemble de son portefeuille de centrales photovoltaïques.



Avancement du projet



Synthèse



Un projet en compatibilité avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain agricole**.



Un **projet agricole collectif** répondant aux besoins des exploitations de M. JACQUOT et M. PAQUIN



Des **retombées économiques** pour la **commune de Gerbéviller, la communauté de communes et le Département** sur toute la durée de vie du projet.



18,28 MWc installés, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de près de **11 200 personnes**.



Un projet agrivoltaïque qui **respecte la synergie entre production agricole et production énergétique**.

Des questions ?
Contactez-nous
concertation-projet-gerbeviller@photosol.fr

